



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

N° 38

Avril - Mai - Juin 2007



***Bulletin de liaison
de la Section Belgique
de l'AIACE***



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE

Section Belgique

Sommaire n° 38

Avril – Mai – Juin 2007

❖	Editorial - Ten geleide	1-2
❖	La vie de l'AIACE	
➤	<i>Le Conseil d'administration de la section Belgique au travail</i>	3
➤	<i>Nouvelles du Conseil d'administration international</i>	4
➤	<i>Dîner festif de Noël</i>	5
➤	<i>Le Club de randonnée ... marche bien !</i>	6
➤	<i>Conférences: l'élargissement, outil politique majeur de l'Union européenne</i>	7
➤	<i>Akademie Otzenhausen, dialogue entre chrétiens, juifs et musulmans</i>	9
❖	L'actualité européenne	
➤	<i>Interview de M. Mogens Peter CARL, Directeur général Environnement</i>	11
➤	<i>La longue marche de la Turquie vers l'Europe</i>	14
❖	La mémoire de l'Europe	
➤	<i>Hommage à Emile Noël</i>	16
➤	<i>La Commission européenne 1952-1972, histoire et mémoire</i>	17
➤	<i>Hommage aux pères de l'Europe</i>	18
➤	<i>Adieu JECL !</i>	19
➤	<i>Les coulisses de l'espoir ou les coulisses de l'exploit ?</i>	20
❖	Le saviez-vous ?	
➤	<i>Rester actif en aidant et conseillant ceux qui en ont vraiment besoin</i>	22
➤	<i>CELEX, EUR-Lex sed lex!</i>	23
❖	Infos pratiques	
➤	<i>Adresse électronique de notre section opérationnelle depuis janvier 2007</i>	25
➤	<i>Projet de maison de repos</i>	25
➤	<i>Carte d'accès aux immeubles</i>	26
➤	<i>Goed nieuws van de ziekenkas</i>	27
❖	Contributions des lecteurs	
➤	<i>Remerciements, Tour et Taxis et Accès aux bâtiments</i>	29
➤	<i>A propos du Parlement européen</i>	29
➤	<i>A propos des organismes génétiquement modifiés (OGM)</i>	30
➤	<i>A propos de l'accès aux bâtiments</i>	31
❖	Rions un peu	
➤	<i>Fumer ou travailler ?</i>	32
➤	<i>Mensch, ärgere Dich nicht !</i>	33



Editorial



Changement climatique

La sonnette d'alarme a été tirée il y a plus de dix ans par certains scientifiques perspicaces. Alors que d'autres prétendaient allègrement qu'on ne pouvait rien affirmer. Devant l'évidence du phénomène, la communauté scientifique est à présent unanime et, relayée par des médias toujours avides de sensation, nous prédit les pires catastrophes pour les décennies à venir. La nature semble vouloir se venger de l'homme et de sa prétention à la dominer. Si on y regarde de plus près, on s'aperçoit en réalité que l'appropriation de la planète par l'homme, et donc la destruction progressive de son milieu naturel, a commencé dès la révolution industrielle. Le phénomène s'est simplement accéléré et le vase, devenu trop plein, finit par déborder.

Faut-il s'alarmer en voyant fondre les glaciers, migrer les espèces animales, se multiplier tempêtes et sécheresse ? La planète "perd la boule", lit-on dans la presse. En réalité, ce sont les hommes qui ont perdu la raison en faisant violence à la nature. La prise de conscience est réelle, comme le montre le protocole de Kyoto, dont nous parlons dans les pages qui suivent. Mais les mesures concrètes prises jusqu'ici sont loin d'être à la hauteur du défi. L'Union européenne se présente en donneuse de leçons sans prendre le problème à bras le corps. Sans doute faudra-t-il que nous plongions bien plus avant dans les catastrophes et que nous soyons au pied du mur pour que les comportements changent radicalement. Seul l'instinct de survie permettra à l'humanité de s'en tirer lorsqu'elle sera au bord du gouffre. A quel prix ?

L'Union européenne se trouve, elle aussi, dans une zone de fortes turbulences. L'optimisme des pères fondateurs appartient au passé. On aimerait bien, certes, que la commémoration du cinquantième anniversaire des traités de Rome donne un souffle nouveau à notre belle construction communautaire mais, comme les scientifiques scrutant l'évolution des climats, nous devons regarder la réalité en face : les peuples sont sceptiques, même la monnaie unique est rendue responsable, dans plusieurs pays, des faiblesses de leurs économies. Dès lors, faut-il désespérer de la construction européenne ? Ce n'est pas sûr. Lorsqu'ils seront au bord du gouffre, les Européens comprendront peut-être, en tout cas on peut l'espérer, qu'ils n'auront le choix qu'entre la chute dans l'abîme et la remise sur les rails du projet grandiose conçu il y a cinquante ans. L'optimisme, l'esprit d'entreprise et la confiance en eux-mêmes prendront alors le pas sur leur morosité. Les anciens espèrent vivre le plus longtemps possible pour être les témoins de ce redressement.

Daniel Guggenbühl
Président



Ten geleide



Verandering van klimaat

Al meer dan tien jaar geleden werd de alarmbel geluid door een aantal vooruitziende wetenschappers terwijl anderen nog vrolijk beweerden dat men niets met zekerheid kon stellen. Nu het verschijnsel overduidelijk is geworden is de wetenschappelijke wereld het er nu over eens en voorspelt ons, op de golven van steeds op sensatie beluste media, de ergste rampen voor de komende decennia. De natuur lijkt zich op de mens te willen wreken en op zijn aanmatiging haar te onderwerpen. Van naderbij beschouwd ziet men in werkelijkheid, dat de mens is begonnen zich de planeet toe te eigenen, en dus geleidelijk aan zijn natuurlijke omgeving te vernietigen, met de industriële revolutie. Het verschijnsel heeft zich gewoon in versneld tempo voltrokken en uiteindelijk is de te volle emmer overgelopen.

Moet men nu in paniek raken bij het zien van smeltende gletsjers, wegtrekkende diersoorten, steeds meer stormen en droogte? De planeet "is de kluts kwijt", leest men in de pers. Maar het is eerder de mens die van slag is door de natuur geweld aan te doen. Nu wordt men zich er echt van bewust, zoals blijkt uit het Kyoto-protocol, waar wij het in de volgende bladzijden over hebben. Maar tot nog toe blijven de concrete maatregelen die getroffen zijn ver achter bij de uitdaging. De Europese Unie wijst met het vingertje zonder de koe bij de horens te vatten. Ongetwijfeld moeten wij nog veel meer door rampen overspoeld worden en met de rug tegen de muur staan om ons gedrag radicaal te veranderen. Alleen haar overlevingsdrang kan de mensheid nog redden als zij aan de rand van de afgrond staat. Tot welke prijs?

De Europese Unie verkeert ook in zwaar weer. Het optimisme van de grondleggers behoort tot het verleden. Natuurlijk zou men graag zien, dat de herdenking van de vijftigste verjaardag van de verdragen van Rome ons mooie gemeenschapswerk nieuw leven in zou blazen, maar net als de klimatologen moeten wij de realiteit onder ogen zien: de volkeren zijn sceptisch, zelfs de eenheidsmunt krijgt in verscheidene landen de schuld van de zwakke economie. Moet men daarom wanhopen aan de opbouw van Europa? Dat hoeft niet zo te zijn. Als ze aan de rand van de afgrond staan zullen de Europeanen wellicht begrijpen, dat is in ieder geval te hopen, dat zij slechts kunnen kiezen tussen de val in de afgrond en het weer op de rails krijgen van het grootse plan dat vijftig jaar geleden ontworpen werd. Optimisme, ondernemingsgeest en zelfvertrouwen zullen dan de mismoedigheid overwinnen. De voormalige ambtenaren hopen zo lang mogelijk te leven om die opleving nog mee te mogen maken.

Daniel Guggenbühl
Voorzitter



❖ La vie de l'AIACE

◆ Le Conseil d'administration de la Section Belgique au travail



Yvette
Demory

Le CA s'est réuni 3 fois déjà en ce début d'année 2007. Les sujets repris à l'ordre du jour traitent particulièrement de la gestion quotidienne de la section Belgique et concernent des domaines formant la base de son action générale.

Actions sociales

Cet important domaine est géré par Philippe Loir et demande un investissement quasi journalier de la part des bénévoles sociales dans l'aide apportée aux collègues de plus de 75 ans. Sur base de cas communiqués par la Commission, la section Belgique prend contact avec les intéressés. Si la grande majorité des anciens n'a heureusement pas de problèmes majeurs, car bien entourée par la famille et épargnée par la maladie, quelques cas difficiles et douloureux sont suivis par nos dévoué(e)s bénévoles. Les situations trop pénibles pour elles sont transmises au Service social qui les prend en charge.

La brochure «Entraide sociale», qui comprend de nombreuses informations utiles sur les services rendus par les administrations communales de Bruxelles-Capitale, a été envoyée à tous les membres de l'association, ainsi qu'aux bourgmestres. Réalisé par Isabelle Maes, notre «help desk social», sous la responsabilité de Philippe, ce document représente un travail considérable. La traduction en NL sera bientôt disponible sur demande.

Assemblée générale statutaire annuelle

Le CA l'a fixée cette année au 23 mars 2007 à 18h00 au bâtiment Charlemagne. L'Assemblée est suivie du traditionnel «verre de l'amitié». Face aux restrictions budgétaires actuelles, la section a renoncé à faire appel à l'interprétation.

Le site informatique de la Section continue de se développer grâce à Margarethe Braune et Michel Tamigniaux, le « webmestre », qui unissent leurs efforts pour le rendre attractif et le tenir à jour. Retenez son adresse : www.aiace-europa.eu/aiace-be.html car vous y trouverez une kyrielle de renseignements et certainement quelques réponses à vos questions.

Activités culturelles

Elles représentent également une partie non négligeable des tâches de la section depuis l'élaboration du projet jusqu'à la dernière opération comptable. Le nouveau programme est clôturé et se trouve sur le site. Vous l'aurez déjà certainement reçu dans votre boîte aux lettres.

L'Ecrin

Avec le savoir-faire d'un «pro» en la matière, le Rédac' Chef, J.-B. Quicheron, a présenté à l'assemblée les sujets sélectionnés par le Groupe de Rédaction et qui feront l'objet du n° 38 que vous avez entre les mains.

Maison de repos «Green Square»

Le Président a informé les administrateurs du résultat de sa réunion avec les représentants de la société «Vizzion». Il y a une réelle intention d'aller de l'avant et la demande de permis d'urbanisme a été introduite en début d'année.

Le 50^{ème} anniversaire de la signature du Traité de Rome

Le sujet fut abordé car diverses festivités sont envisagées par la Commission auxquelles des anciens seront invités à prendre part.



Nouvel accord entre la Commission et l'AIACE

Le projet de la Commission a fait l'objet d'un premier commentaire de notre section. Ce document est à peaufiner car il doit préserver les intérêts des anciens et les avantages acquis au fil des ans par la section à Bruxelles.

La réunion du CA de l'International des 12 et 13 mars a donné lieu à un compte rendu rédigé par le Président que vous trouverez parmi ces pages.

Divers points de gestion générale sont encore abordés et réglés dans la bonne humeur qui demeure un facteur essentiel dans nos conseils d'administration.

Yvette Demory

◆ **Nouvelles du Conseil d'administration international**

Le conseil d'administration international, qui réunit les représentants de l'ensemble des sections de notre Association, a tenu sa première réunion de 2007 les 12 et 13 mars. C'est l'intention de la Commission de remplacer l'accord qu'elle a conclu avec l'AIACE en 2002, à l'époque de M. Kinnock, par un nouvel accord dit «de partenariat», qui a suscité les prises de position les plus tranchées. Tout le monde est d'accord pour estimer que le projet de la Commission, qui passe sous silence le «devoir d'assistance» de la Commission à l'égard des anciens et utilise un langage quelque peu paternaliste et discrétionnaire, est déséquilibré en faveur de l'institution et ne met pas assez l'accent sur les avantages mutuels qu'il devrait présenter pour les deux parties. Cela explique l'hésitation de certains à s'engager dans la négociation d'un nouvel accord. Le sentiment a néanmoins prévalu qu'une nouvelle relation contractuelle mérite d'être négociée afin d'éviter un éventuel vide juridique. Les propositions de la Commission concernant son aide logistique à notre association sont jugées positives mais devront être davantage précisées dans la négociation, en particulier pour les sections qui, à cet égard, souffrent d'équipements ou de locaux insuffisants. Un texte alternatif sera proposé à la Commission.

Concernant l'accès des anciens aux immeubles de la Commission à Bruxelles, des pourparlers sont en cours entre les responsables administratifs des différentes institutions et on semble s'acheminer vers une reconnaissance mutuelle des laissez-passer d'anciens, voire vers une carte unique commune à toutes les institutions.

En matière d'assurance maladie, les nouvelles directives générales d'exécution (DGE), dont *l'Écrin* vous a donné un résumé, devraient être d'application au plus tard en juillet 2007. La carte de sécurité sociale utilisable au niveau international est considérée comme une grande priorité par le PMO (Office de gestion et de liquidation des droits individuels) et devrait être opérationnelle au cours du second semestre. Le guichet unique auquel on pourra s'adresser pour toutes questions relatives au PMO (assurance maladie, pensions) sera mis en place au printemps (tél. interne 97777).

Pour commémorer le cinquantième anniversaire de la signature des traités de Rome, tous les anciens, quelle que soit la date de leur mise à la retraite, recevront une lettre de reconnaissance du président de la Commission et ceux d'entre eux qui ont été recrutés en 1957 et 1958 seront conviés à un déjeuner fin mai début juin à Bruxelles. Un cycle de conférences-débats sur les grandes politiques de l'UE s'étendra sur quelques mois et sera rehaussé par des témoignages d'anciens ayant joué un rôle dans ce contexte.

Daniel Guggenbühl



◆ Dîner festif de Noël 2006



Thérèse Detiffe et Yvette Demory

Chaque année, notre organisatrice en chef préférée (vous aurez reconnu Thérèse Detiffe) est confrontée au même dilemme : trouver un endroit digne de recevoir nos membres pour la réunion festive de l'AIACE – section Belgique – à l'occasion de Noël. Très tôt, elle prend des contacts tous azimuts, se rend sur les lieux l'œil prêt à détecter le défaut de l'établissement, déguste (parfois) la cuisine proposée, s'enquiert de la capacité du parking auto, des rangées d'escaliers à gravir et de mille autres détails qui pourraient nuire à l'atmosphère conviviale recherchée pour ce genre de réception.

Cette année, l'intuition l'a menée vers le Berlaymont fréquenté jadis par un grand nombre d'entre nous et transformé car trop amianté. Le but était de permettre aux Anciens de reprendre contact avec ce symbole européen nouveau dont ils sont injustement écartés.

Elle n'eut guère de difficultés à convaincre les instances concernées de l'ADMIN et le poids de notre Président fit le reste. La charmante « cafétéria » qui attire chaque jour les nombreux fonctionnaires et visiteurs se prêtait bien à la dégustation de la tasse de café traditionnelle. C'est pourquoi la décision fut prise d'organiser notre «Dîner festif de Noël» dans la cafétéria du Berlaymont !

Deux cents personnes, (anciens fonctionnaires, conjoint(e)s, ami(e)s), ont pris place le jour dit aux tables dressées de 8 couverts chacune réparties sur toute la surface du site décoré aux couleurs chaudes d'automne.

Le plaisir de se retrouver éclatait sur les visages et les sourires se transmettaient avec une parole de bienvenue.

Le service de sécurité du bâtiment avait été assoupli (une liste des présences lui ayant été communiquée préalablement) et placé sous la responsabilité de l'organisatrice et de ses aides à l'accueil. Puisse le comportement exemplaire de nos membres en l'occasion montrer à la Sécurité que nous ne représentons pas un bataillon de révolutionnaires prêts à prendre d'assaut le symbole de l'Europe que nous avons façonnée !

Le nombreux personnel de restauration assumait un travail excellent, attentif aux désirs de chacun et dirigé par un maître d'hôtel éminemment présent. De l'entrée au dessert, la cuisine fut délicieuse et les vins accordés aux plats.

Après le café, le disc-jockey (notre trésorier polyvalent Gilbert Lybaert) aux commandes de ses appareils stéréo, créa l'ambiance dansante rapidement animée sur la piste par de nombreux couples ravis de reprendre les pas de jadis sur les musiques de leur jeunesse.

Vers 23h00, on remarqua les premiers départs. Les au revoir et serremments de mains prolongés attestaient de l'intention de se revoir et du bonheur d'avoir réveillé des souvenirs d'une période extraordinaire vécue pour la création de l'Europe.

Thérèse, ravie du succès de la soirée, réfléchissait déjà à l'endroit où elle nous réunira l'an prochain.

Yvette Demory et Thérèse Detiffe



◆ Le club de randonnée marche bien

Jeudi 11 janvier 2007

14h 00 : courte balade guidée par Joseph sous un vent de tempête autour des étangs du Musée de Tervuren, la rando initiale en forêt ayant dû être annulée.

15h 30 : une surprise ! Un quatre heures à l'allemande nous attend chez Helga et Ulrich. Un rêve fait de délicieuses gaufres, thé, café et mille petits gâteaux.

17h 00 : Thérèse Detiffe, responsable du club de randonnée, invite, au nom de l'AIACE Belgique, tous les membres du Club pour le drink de Nouvel An. Une chaleureuse tradition que nous aimons. Nous étions donc 22 autour d'une longue table dressée à notre intention dans la très belle salle de la taverne « Den Engel » à Tervuren.

Nous avons levé nos verres à l'amitié, au plaisir de nous retrouver tous les quinze jours, chaussures aux pieds, sacs au dos, prêts à dévorer nos habituels +/- 10 km sous la férule de notre "maître de marche", Jean-Pierre Henkens, toujours souriant et très professionnel, assisté de Jackie, sa charmante épouse. .

Ils sont joyeux les randonneurs de l'AIACE et, bien au-de là de la balade, mais grâce à elle, s'est forgé dans le club un esprit de franche camaraderie. Nous sommes heureux d'être ensemble, curieux du paysage, partageant anecdotes et nouvelles fraîches, sous le vent, la pluie ou le soleil tapant, savourant la courte halte et les quartiers de pomme auxquels Ulrich nous a depuis longtemps habitués. Et puis, de semaine en semaine, de nouvelles jambes viennent tâter le terrain. L'accueil est simple, cordial et souvent l'on se connaît déjà un peu du fait de notre passé commun dans les institutions. Le club grandit et un club qui grandit est un club qui se porte bien.

Michel Buckinx





◆ Les Conférences de la Section Belgique

"L'élargissement, outil politique majeur de l'Union européenne"



*Michaël Leigh, Directeur
général Elargissement*

Le 23 janvier 2007, une cinquantaine de membres de la Section se sont retrouvés dans une belle salle ronde des Musées royaux d'Art et d'Histoire du Parc du Cinquantaire pour écouter une conférence donnée par le directeur général de l'Elargissement, Michael Leigh.

Celui-ci fit d'abord le constat que la puissante vague des élargissements qui a conduit l'Europe de 6 à 27 Etats Membres avait été une réussite. Il insista sur le cas des 12 « pays de l'Est » - la moitié du continent européen - qui sont en train de vivre une transformation profonde de leurs structures politiques et administratives qui les fait passer de systèmes centralisés autoritaires à une économie de marché et cela d'une manière paisible, sans actes de violence. Du jamais vu en Europe. La qualité de cette transition a été due, selon M. Leigh, au bon comportement des peuples concernés mais aussi au cadre offert par l'Europe. Il ajouta, contrairement à une idée répandue, que les élargissements ont été compatibles avec un approfondissement des politiques communes comme le prouve l'exemple de la politique régionale développée à partir de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté.

Malheureusement ces élargissements, surtout les derniers, ont été mal compris par l'opinion publique qui s'est focalisée sur des idées erronées, comme la crainte du mythique plombier polonais, au lieu de comprendre les avantages apportés par l'entrée des nouveaux pays dans l'UE. Les européens voient dans l'élargissement une marque de bienveillance de leur part, comme une récompense pour les efforts fournis par les pays candidats alors que cet élargissement leur apporte la sécurité, la stabilité de l'Europe, la réduction des réseaux mafieux. En surplus, l'élargissement leur offre un marché croissant et un débouché naturel pour leurs productions. Ces avantages sont mal perçus par les citoyens des Etats Membres. Après ce satisfecit, M. Leigh passa en revue l'état des négociations en cours avec les pays candidats aux futurs élargissements.

La Croatie, petit pays bien administré, ne pose pas de graves problèmes excepté la question de ses frontières avec la Slovénie, celle des réfugiés et de la corruption.

La Turquie, qui a été le premier pays associé à l'UE en 1963, a mis en place, pour entrer dans l'Union, des réformes qui vont très loin. Mais il reste des questions difficiles non encore réglées : le statut des Kurdes, la torture, la situation des femmes, la liberté d'expression, la liberté religieuse, Chypre... La grande question pour l'entrée de la Turquie est de savoir si l'opinion publique est prête à l'accepter. Résultat de ce scepticisme : l'opinion turque réagit maintenant négativement à l'attitude des européens et ne croit plus à la sincérité de la démarche de l'UE.



La Serbie pose des problèmes politiques, notamment avec le devenir du Kosovo qui pourrait entraîner des violences. La question de la coopération avec le Tribunal International pour la livraison des criminels de guerre n'est toujours pas réglée.

Le système de gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, dans lequel le Haut Représentant désigné par l'UE a pourtant beaucoup de pouvoirs, ne fonctionne pas.

L'Albanie n'a pas de problèmes existentiels mais des problèmes de corruption et de réformes judiciaires et administratives. S'ajoutent à ces pays, la FYROM (Macédoine) et le Monténégro qui sont encore loin d'une adhésion.

Mais du côté de l'UE il y a aussi beaucoup à faire. Il est indispensable que les Institutions soient réformées pour pouvoir fonctionner efficacement à 27 et plus. Le rejet du projet de Traité par certains pays pose un grave problème non résolu. Dans l'ensemble, M. Leigh s'est montré optimiste pour l'avenir en estimant que les plus graves difficultés arriveront à être surmontées par la négociation. En attendant, il est important que les pays candidats gardent une vision positive de leur adhésion qui puisse les motiver à effectuer les difficiles changements qui leur restent encore à faire pour répondre aux critères européens.

Cet exposé, qui a été suivi avec beaucoup d'intérêt, a suscité des questions de fond qui n'avaient pas été abordées par le conférencier.

L'une a porté sur la définition des frontières de l'Europe : l'UE peut-elle inclure des pays comme la Turquie qui ne font pas partie physiquement de l'Europe, quid de l'Ukraine et de la Biélorussie ? M. Leigh a admis qu'il n'y avait pas de définition claire des frontières et qu'il fallait s'en tenir à ce sujet à une réponse politique : peuvent être candidats les seuls pays auxquels l'Union a donné des perspectives politiques d'adhésion. C'est le credo actuel de la Commission. C'est aussi le cas de la Turquie avec laquelle a été signé un accord en 1963 prévoyant une perspective d'adhésion confirmée par son statut de pays candidat en décembre 1999. Ce n'est pas le cas de la Biélorussie, de l'Ukraine qui n'ont pas reçu de perspectives d'adhésion bien qu'elles se situent dans les limites de l'Europe.

Une autre question a porté sur l'afflux des travailleurs à bas coût venant des ex-pays de l'Est. M. Leigh estime que la question a été exagérée et qu'avec le temps les différences de salaires s'estomperont.

Un autre participant contesta que l'élargissement et approfondissement allaient de pair en rappelant que Mme Thatcher avait réclamé "I want my money back" dès qu'elle avait été au pouvoir. Il se demanda aussi pourquoi la Turquie qui n'a qu'un petit morceau de son territoire en Europe voulait entrer dans l'Union et il estima que sa position stratégique au sein de l'OTAN influençait le débat. Cette déclaration fut saluée par des applaudissements spontanés et inattendus de l'assistance qui montraient que celle-ci était très attentive au débat et qu'elle avait des doutes sur la position officielle exprimée par le Directeur Général sur l'entrée de la Turquie. Celui-ci conclut le débat en rappelant que les discussions avec la Turquie prendraient encore beaucoup de temps mais que, tant que le processus continuerait, tout restait possible.

Philippe Loir



◆ **Akademie Otzenhausen**
9. bis 13. Dezember 2006

**Dialogue entre
chrétiens, juifs et musulmans dans
notre société.**

Réflexions en attendant Noël



Vom 9. bis 13. Dezember 2006 war wieder eine Gruppe der AIACE in der Europäischen Akademie Otzenhausen. Wieder angeregt vom Ehepaar Scheuer, vorbereitet und organisiert von Yvette Demory und geleitet von Kerstin Adam, erlebten wir die schon gewohnte Gastfreundschaft, das gute Essen und das schöne Ambiente der Akademie. Auch die Rahmenveranstaltung mit einem Chorkonzert "Cantica Wenalina" in der wunderbar renovierten Renaissancekirche Otzenhausen, Besuch des Weihnachtsmarktes in Trier, einer kompetenten Führung in der Sankt Ludwigkirche in Saarbrücken, wo wir auch das Leben in einer türkischen Moschee erleben durften und dem Synagogenbesuch in der Stadt Luxemburg, war ein instruktives und abgerundetes Erlebnis.

Die Hauptsache waren aber die Einführungen von Dr. Larbi Kechat, dem Direktor der Moschee im 19. Arrondissement in Paris "A la recherche de leur identité: situation actuelle, valeurs, conception de l'homme" und von Rabbin Gérald Rosenfeld, Thionville "Le christianisme, le judaïsme et l'islam – trois frères (in-)égaux ? - les bases, ce qu'ils ont en commun, ce qui les sépare", die teilweise zu einer gespannten Atmosphäre in den Diskussionen führten.

Kechat zeichnete das bekannte "Schön-Wetter-Bild" des Islams mit Dialogbereitschaft, Liebe sich Zuhören und Kennenlernen, um die Ignoranz und Missverständnisse sowie Ängste der Menschen zu überwinden. Es gab Anklänge an den Taoismus über die große Einheit, die sich in 1000 Teile verzweigt und deren Verschiedenheiten sich in der übergeordneten Einheit tolerieren sollen. Es sollten vorwiegend die Fragen der Zuhörer beantwortet werden, wenn sie konkret und mit Bezug zum Koran geäußerte Zweifel an dieser sonnigen Sicht wie "Täuschung, Kriegsführung des Propheten, Religionsfreiheit, Verhalten von Muslimen in Minderheiten (Schwäche) gegenüber der Situation in Mehrheiten (Stärke), Verhalten gegenüber nicht Rechtgläubigen und Nicht-Anerkennung der Menschenrechte" wurden mit Antworten abgetan wie mit Zitaten von Gegenpositionen, die es im Koran auch gibt, Hinweisen wie "falsch übersetzt", sowie Schuldzuweisungen an Feinde und Unterdrücker.

Rosenfeld verwies in ähnlichen Fällen auch auf die Schuld der Gegner und auf Vorurteile. So wurde auch die Kritik und das aufgedeckte Fehlverhalten jüdischer Fundamentalisten, wie sie in dem Buch von Israel Skahak "Jüdische Geschichte – Jüdische Religion" enthalten sind, ohne sie zu kennen, wie er sagte, als Blödsinn bezeichnet. Rosenfeld wollte sich aber eigentlich nicht politisch äußern sondern theologisch. So behandelte er die ganze Geschichte des Judentums als Mutter mit ihren ungleichen Töchtern Christentum und Islam von den jüdischen "Frühchristen bis heute". Im Talmud bemühte man sich alle Einflüsse und Denkrichtungen abzuklopfen. Es gab wirkungsvolle, friedliche und glückliche Phasen wie etwa vom 8. bis zum 15. Jahrhundert zwischen diesen drei Religions-Familien in Spanien, über Benachteiligungen des Judentums in vielen Gebieten mit vom Islam eingeführten Kleiderordnungen (verschiedene Strümpfe, Spitzhut, gelber Stern) zur Ausgrenzung der Juden bis zur Schoah, der Katastrophe und Vernichtung der Juden im Dritten Reich, sowie der Not und Bedrohung des Staates Israel in der Jetztzeit.



Viele Einflüsse des Judentums bestehen im Christentum wie der Jahresbeginn nicht am Datum von Jesu Geburt, sondern am 1. Januar, dem Tage der Beschneidung. Auch die Konfirmation ist eine Abwandlung der Bar Mizwa. Für alle Zweifelsfragen gab es, wie bei dem islamischen Redner, eloquente Umschreibungen.

Glücklicherweise gab es von Hans-Dieter Metz aus Saarbrücken zum Abschluss unter dem Titel "La liberté religieuse: défi pour la société européenne?" eine umfassende, unparteiische Betrachtung der historischen Entwicklung der Religionsfreiheit bis zum dem heutigen Stand. Aus den vielen Begebenheiten können hier nur einige Beispiele herausgegriffen werden : in unseren Staaten mit stagnierender Bevölkerungsfreiheit bis zu dem heutigen Stand werden Muslime in 20 und in 50 Jahren wegen ihres Kinderreichtums und weiterer Zuwanderung kritische Schwellen am Anteil der Gesamtbevölkerung überschreiten, sodass die islamische Scharia mit unserer Rechtsetzung zu konkurrieren droht (das Gleiche gilt übrigens auch für Israel). Auch die Nichtanerkennung der Allgemeinen Menschenrechte erzeugt beträchtliche Rechtsunsicherheit. Der im August 1990 von den 'Außenministern der Organisation der islamischen Konferenz' in Kairo verabschiedete Entwurf einer 'Erklärung der Menschenrechte im Islam' steht unter Vorbehalt der Scharia, weil in Artikel 24 und 25 'alle Rechte und Freiheiten', die in dieser Erklärung genannt werden, der islamischen Scharia unterstehen, als der einzigen zuständigen Quelle für die Auslegung oder Erklärung eines jeden einzelnen Artikels ... Dieser Rechtsunsicherheit ist politisch rechtzeitig entgegen zu steuern, besonders im Rechts- und Gerichtswesen.

Im Christentum gibt es Missionspraktiken, die heute mehr in Richtung Dialog gehen. Das Judentum kennt Mission überhaupt nicht. Konversionen zum Judentum sind nur nach langen Prüfungen möglich, in gleicher Weise für Männer und Frauen, weil es sich dort um eine andere Lebensart handelt. In einen Juden verliebt sein reicht nicht zum Übertritt in deren Religion aus. Man muss in voller Kenntnis des jüdischen Lebens und mit ganzem Herzen dieses andere Leben wollen und mit ihm voll einverstanden sein. Im Islam gab es Zeiten, in denen die Konvertiten zum Anreiz des Übertritts zum Islam von der Steuer befreit wurden. Auch heute ist es leicht, zum Islam überzutreten. Dagegen steht der Wechsel vom Islam in eine andere Religion grundsätzlich unter Todesstrafe.

Auch die Besuche in der evangelischen Sankt Ludwigskirche in Saarbrücken, in einem gesamten Ensemble von Kirche, Platz und umliegenden Häusern von dem Baumeister Stengel im Barock erbaut, in der türkischen Moschee in der gleichen Stadt und in der Synagoge in Luxemburg brachten wertvolle Einblicke. In der Sankt Ludwigskirche konzentrierte sich die Einführung vorwiegend auf die Baugeschichte und die Bezüge der einzelnen Bauteile zu kirchlichen Symbolen und den Evangelien. In der Moschee erfuhren wir den gesamten Vorgang des Gottesdienstes einschließlich der Teilnahme an dem 17-Uhr-Gebet mit einer mehr familiären Einladung zum gemeinsamen Tee. In der Synagoge konnten wir fast alle Besonderheiten historischer, soziologischer und theologischer Art besprechen. Die freundlichen Empfänge waren aber doch zu kurz, alle offenen Fragen zu stellen. Auf menschlicher Ebene waren es freundliche Begegnungen.

Man soll nicht glauben, wenn man ein früheres Seminar in Otzenhausen mitgemacht hat, das Angebot habe sich erschöpft oder nur wiederholt. Die jetzigen Begegnungen waren wieder sehr aufschlußreich. Selbst Dr. Kechat bezeugte, viel gelernt zu haben. Wir haben alle profitiert und uns in der gut harmonisierenden Gruppe wohl gefühlt.

Walter Frank



❖ L'actualité européenne

◆ Interview de M. Mogens Peter CARL, Directeur général de la DG Environnement



Le vendredi 2 février 2007, l'Ecrin s'est rendu chez Monsieur Mogens Peter CARL, Directeur général de la DG Environnement depuis novembre 2005, après avoir été Directeur général de la DG Commerce de 2000 à 2005. Daniel Guggenbühl et Jean-Bernard Quicheron avaient pris leur bâton de pèlerin pour se rendre au Beaulieu 5, bâtiment qui fait honneur par son architecture et sa transparence à la notion d'environnement.

Cet homme particulièrement ouvert et parlant un excellent français s'est soumis au jeu des questions réponses que voici.

1. Les responsabilités de la Commission en matière d'environnement sont très vastes. Les moyens d'action de la Commission sont-ils suffisants ? Les outils mis en place sont-ils appliqués correctement par les Etats membres ? La Commission n'agit-elle qu'au niveau de la subsidiarité ?

Oui, les moyens sont suffisants. 700 personnes environ sont chargées des questions d'environnement au sein de la Commission. Ce personnel est d'un niveau d'expertise très élevé et il est particulièrement motivé, l'esprit d'équipe étant fort marqué. Bien entendu nombre de travaux sont externalisés, je songe notamment aux études économiques et aux études d'impact.

La Commission n'intervient pas qu'au niveau de la subsidiarité mais a un rôle fort large. S'agissant de l'attitude des Etats membres, les sceptiques se rendent compte qu'il est important d'agir au plan européen pour être efficace. La législation applicable dans les Etats membres est constituée à 80% de règlements et directives européens. Les attributions de la DG Environnement sont vastes puisqu'elles englobent l'eau, l'air, la pollution chimique, les questions inhérentes au changement climatique et les OGM (organismes génétiquement modifiés). De façon générale, les Etats appuient ce que la Commission fait et rares sont ceux qui veulent aller plus loin que les propositions de la Commission. Sur un total de 27 Etats membres, il n'y a que quelque 500 cas d'infractions.

2. Les citoyens sont de plus en plus conscients de l'importance de leur environnement, (infrastructures urbaines, moyens de transport public ou privé, qualité de l'eau etc). Comment la Commission peut-elle relayer leurs préoccupations? Et comment parvient-elle à un savant dosage entre préoccupations des citoyens et pression exercée par les milieux économiques ?

Contrairement à ce qui est parfois avancé dans les journaux, la Commission fait preuve d'un très grand degré d'ouverture aux préoccupations du citoyen. Nous n'en voulons pour preuve que les larges consultations auxquelles elle procède auprès d'une multiplicité d'acteurs, d'organisations non gouvernementales (ONG), de professions concernées directement par les questions d'environnement ou des Etats membres.



Ces consultations permettent de recueillir le point de vue souvent plus pointu des professionnels mais aussi le point de vue du grand public, souvent sensible aux questions d'éthique. Nous arrivons ainsi à un dosage raisonnable des divers intérêts et sensibilités.

3. Que pensez-vous du 6^e programme d'action environnementale (limitation du changement climatique, protection de la nature et de la biodiversité, gestion durable des ressources et des déchets, santé et environnement convenable pour tous) ?

Le 6^e programme cadre donne les moyens d'agir et va dans la bonne direction. Les aspects inhérents à la santé sont traités en collaboration avec la DG SANCO (Santé et protection des consommateurs), les risques des produits chimiques, de la pollution de l'air sont envisagés sérieusement quant aux aspects santé humaine. Pour ne prendre qu'un exemple, la pollution par les pluies acides a connu une réduction sensible suite aux mesures prises au plan européen.

Depuis fort longtemps, j'étais convaincu de la nécessité d'agir ou de réagir aux questions liées au changement climatique. Ce qui s'est passé au sein du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) réuni aujourd'hui à Paris, ne fait que confirmer la nécessité d'agir. Il y a un quasi consensus de la part des scientifiques pour reconnaître le rôle important joué par l'homme dans le réchauffement climatique. Ainsi la fonte de la calotte glaciaire du Groenland est-elle préoccupante et incite déjà à envisager un successeur au protocole de Kyoto. L'Europe et les pays développés commencent à reconnaître leur contribution et à accepter les obligations qui en découlent. L'Union prend l'initiative internationale à bras le corps et souhaite une réduction des émissions de 30% d'ici 2020, étant entendu que, au-delà de 2020, les grands pollueurs que sont les pays émergents devront prendre le relais.

4. Que pensez-vous de la pollution aérienne ? Avec les billets bon marché, le trafic aérien augmente considérablement et la pollution aussi. Que peut-on faire pour éviter un trop grand accroissement ?

La Commission a adopté le 21 décembre 2006 un projet de législation qui obligerait les compagnies aériennes à réduire leur consommation de carburant en les incluant dans le système européen d'échange de droits d'émissions. Il est clair que, comme toutes les autres émissions, la pollution provoquée par les avions ne peut pas se soustraire à un contrôle. Jusqu'à présent, elle avait un peu échappé à l'attention du grand public et des spécialistes. Il s'avère par exemple que la pollution provoquée par les aéronefs est équivalente à celle de l'industrie sidérurgique qui, elle, est sévèrement suivie. Il est clair que l'action ne fait que commencer, que les niveaux d'émission devront être réduits. Les perspectives s'annoncent favorables, il conviendra d'agir progressivement.

5. Que pensez-vous au plan de l'éthique de la possibilité d'acheter des droits de polluer? Suffirait-il d'être riche pour pouvoir polluer ?

Cette question est particulièrement actuelle et vivante. Pour l'instant, les opinions sont partagées. Il serait trop facile de se donner bonne conscience en payant des droits de polluer et de ne rien faire d'autre. Prenons un exemple frappant. Celui qui parcourt chaque année 30.000 km au volant de sa voiture particulière produit environ 8 tonnes de CO² par an. Il lui suffirait de déboursier disons 160 Euros pour acheter son droit à polluer puis l'affaire serait terminée pour lui. Il est clair que les choses ne se présentent pas comme cela, il faut pouvoir créer un cadre législatif prévoyant une diminution des émissions et pas simplement l'achat d'un droit de



polluer. Les esprits commencent à évoluer, ce sera un long processus mais chaque citoyen devra savoir où il se situe dans la chaîne de pollution et devra se responsabiliser car il est trop facile de pratiquer la politique de l'autruche.

6. Avec le règlement REACH adopté récemment (réglementation pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques), le verre est-il à moitié plein ou à moitié vide ?

Il est plein à 75 % car pour la première fois les producteurs se trouvent face à leurs responsabilités puisqu'ils devront prouver que leurs produits (chimiques) ne posent pas de problèmes pour la santé. Il est clair que dans environ 5 ans les grands pays industrialisés vont suivre. Il ne faut pas, selon moi, clouer les Etats-Unis au pilori. L'opinion n'est pas monolithique dans ce grand continent. Les Américains ont montré la voie dans la réduction de la pollution automobile (catalyseurs, réduction du plomb dans l'essence), même s'ils ont encore beaucoup à faire sur le plan climatique.

7. Est-ce que l'Agence européenne de l'Environnement sise à Copenhague, apporte une valeur ajoutée à la Commission ?

Oui, l'Agence européenne de Copenhague, qui emploie environ 150 personnes, apporte une valeur ajoutée tant à la Commission qu'aux Etats membres. Elle travaille également pour le Parlement européen. Sa fonction principale consiste à procéder à la collecte d'informations, indispensables pour agir, à les analyser, à les présenter de façon claire et à les vulgariser car les décisions doivent être étayées par des faits aussi fiables que possible.

8. Comment concilier la nécessité de légiférer dans les domaines environnementaux avec le souhait de mieux légiférer prôné par exemple par M. Günter Verheugen ? La réforme administrative a-t-elle amélioré les choses dans ce domaine ? La motivation du personnel n'a-t-elle pas pâti de cette réforme?

Mieux légiférer est synonyme de mieux gérer, la réforme pouvait donc intervenir ici aussi. Je pense que le prix à payer pour la réforme administrative n'est pas exagéré. J'admets que l'investissement en temps que doivent consentir les chefs d'unité notamment est lourd et leur impose une grande charge de travail. Mais la contrepartie essentielle me semble être la possibilité d'une évaluation plus objective de tout un chacun et la définition d'objectifs annuels clairs, ce qui a une incidence positive sur la professionnalisation de la gestion, et pour les individus. Le système est plus transparent, on sait mieux à quoi s'en tenir pour ce qui est de la réalisation des objectifs communs de l'institution et de la transparence du processus de promotion.

Une fois passées les maladies d'enfance du système, le personnel devrait voir sa confiance augmenter et dans le système et dans ses propres capacités à mieux gérer. Vu la taille de l'institution et les défis à relever, une plus grande cohérence est nécessaire¹.

¹ Depuis, le Conseil européen récent de Berlin a pris des engagements de réduire la pollution.



Jean-Pierre Dubois

◆ La longue marche de la Turquie vers l'Europe

L'entrée de la Turquie dans l'Union européenne suscite de nombreux commentaires. Ainsi avons-nous ouvert récemment nos rubriques, dans l'Ecrin n° 29 et n° 30, à la question de l'adhésion de la Turquie à l'Union. Notre collègue Jean-Pierre Dubois nous livre à son tour ses réflexions.

La perspective de l'adhésion de la Turquie à l'Union pose à celle-ci un problème qu'aucun autre élargissement ne lui a posé : celui des frontières géographiques, donc politiques de l'Europe. Il n'est donc pas surprenant que les négociations connaissent de sérieuses et durables difficultés.

Ainsi la Commission, en novembre 2006, prenant en compte la fatigue de l'élargissement, développe-t-elle le critère de la "capacité de l'Union à intégrer de nouveaux membres". A cette occasion, le Commissaire Olli Rehn affirme que le processus d'élargissement "n'est pas un TGV, c'est plutôt l'Orient-Express... un train qui prend son temps, où la qualité du service et la sécurité des passagers passent au premier plan". Seront examinées, lors de chaque nouvel élargissement, des données telles que l'état de la justice et de la corruption dans le pays, l'importance du budget communautaire, l'impact du nouvel arrivant sur les politiques européennes en cours, les dispositions des opinions publiques européennes vis-à-vis du postulant.

Dans ses prises de position subséquentes sur la Turquie, la Commission conclut à une suspension partielle des négociations car la Turquie continue de refuser de reconnaître Chypre et d'ouvrir ses ports et aéroports aux navires et avions chypriotes ; d'autre part, selon la Commission, la liberté d'expression n'est toujours pas assurée en Turquie ; les droits des femmes sont violés et les bien mal nommés "crimes d'honneur" continuent ; pas de progrès sur les droits des minorités ou les droits syndicaux ; l'armée contrôle toujours la politique et le Parlement ne contrôle pas, même formellement, les dépenses militaires ; un protocole secret autorise toujours l'armée à conduire des opérations de sécurité intérieure sans l'autorisation des autorités civiles ; la corruption est généralisée dans le secteur public et judiciaire, ce dernier n'étant toujours pas indépendant. La Turquie ne respecte toujours pas la liberté de culte des minorités religieuses, dont elle a exproprié tous les biens, en particulier ceux de l'église orthodoxe ; les droits de l'homme sont encore violés au Kurdistan.

L'Europe est avant tout une communauté de valeurs - elle a "payé" pour l'être - et la Turquie n'y a pas sa place pour le moment. C'est la conclusion que le Conseil a tiré le 11 décembre ; il a suivi la position de la Commission, suspendu les négociations et gelé huit chapitres sur vingt-cinq tant que la Turquie refuse d'ouvrir ses ports et aéroports aux Chypriotes. Comme l'a dit le Président Barroso, "c'est la Turquie qui doit adhérer à l'Union et non l'Union qui adhère à la Turquie et le seul problème n'est pas Chypre" ; de graves violations des droits de l'homme y ont en effet toujours lieu ; or, ce sont précisément les valeurs de liberté individuelle et collective qui constituent les fondements de l'Union et une des raisons de son caractère attractif. Ces valeurs doivent être respectées.



Si plusieurs Etats-membres sont ambigus sur la Turquie pour des raisons de politique intérieure, il en va de même pour la Turquie. Car des élections présidentielles auront lieu en Turquie en mai 2007 et des législatives en novembre. Le Premier Ministre Erdogan sera-t-il candidat à la présidentielle ? L'armée y est très hostile. Les législatives de novembre seront un test pour la politique de l'islamiste Erdogan : s'il les gagne, il aura une plus grande marge de manœuvre pour l'adhésion, contre la gauche kémaliste hostile aux islamistes et à l'Europe. Ce pays est ainsi en équilibre très instable : son caractère républicain est paradoxalement garanti par une armée qui peut à tout moment interrompre le processus démocratique ; et la démocratie est exercée par des islamistes qui n'en ont que faire et qui ne la pratiquent que parce qu'ils sont sous surveillance militaire. Erdogan utilise le processus d'adhésion pour contrer l'armée, alors que celle-ci, bastion du nationalisme turc, est hostile à cette adhésion qu'elle voit comme un risque pour l'intégrité des valeurs nationales turques ; pour les nationalistes, Chypre est du domaine réservé de l'armée ; ils sont opposés à une reconnaissance de Chypre, qui serait vécue comme une trahison.

Du côté européen, l'intérêt stratégique d'une entrée de la Turquie dans l'Union est souvent mis en avant, par exemple par le Royaume-Uni et les Etats-Unis, qui ont mené un sérieux lobbying pour empêcher l'Union de suspendre les négociations. La Turquie est en effet un grand pays musulman en expansion économique et capable d'élargir le marché européen, avec une population dynamique et abondante prêtant main forte à une Europe vieillissante ; un pays contrôlant le trafic du gaz et du pétrole à destination de l'Europe ; doté de l'armée la plus nombreuse d'Europe, allié indispensable des Etats-Unis, intégré à l'OTAN et participant ici et là au maintien de la paix ; et à la croisée de toutes les influences du Moyen-Orient. On met moins souvent en évidence les désavantages de cette position: une situation non résolue et extrêmement violente au Kurdistan ; une frontière avec la Syrie, l'Iran et l'Irak ; un niveau de développement sans commune mesure avec le niveau européen ; des réseaux mafieux avec implication de l'armée, sans doute à l'origine de l'assassinat du journaliste Hrant Dink ; un nationalisme dont la virulence semble peu compatible avec la technique du compromis politique qui caractérise encore la marche de l'Union ; un islamisme dont on ne semble ni connaître ni prendre en considération l'évolution actuelle.

La Turquie, une fois membre, peut aussi rendre plus difficile le fonctionnement de l'Union et affaiblir encore davantage sa capacité interne et externe. Est-ce le prix à payer pour tenir la promesse européenne faite au Conseil d'Helsinki en décembre 1999 : "La Turquie est un pays candidat qui a vocation à rejoindre l'Union"? On sait que la question de l'adhésion de la Turquie a joué un rôle dans les "non" français et néerlandais. Il serait donc bon d'entendre les responsables politiques européens favorables à l'adhésion dire pourquoi celle-ci n'est pas contradictoire avec un projet ambitieux pour l'Europe ; et pourquoi l'accord d'association actuel ou un accord de partenariat privilégié tel que défendu par Angela Merkel ne suffirait pas à assurer la sécurité stratégique de l'Europe. Celle-ci a d'ailleurs dit en janvier qu'il n'y aurait pas de nouvel élargissement tant qu'on n'aura pas réformé les institutions européennes.

La Turquie doit encore manifester qu'elle a compris l'ampleur des changements qu'elle doit opérer pour entrer dans l'Union. Ce n'est pas encore le cas, et sa capacité "d'auto-européisation" pour reprendre l'expression du philosophe allemand Ulrich Beck, reste à démontrer. Le coup de frein européen de décembre a surtout mis en évidence les ambiguïtés turques face au processus d'adhésion. Pour le moment, c'est donc du côté turc et non du côté européen, que s'accumulent les obstacles les plus sérieux à l'adhésion turque. Ceux-ci sont le nationalisme et l'islamisme, dont les effets négatifs pourraient se renforcer, au détriment des



turcs libéraux et de toutes les minorités. Face à ces obstacles, la suspension des négociations apparaît comme une médecine bien bénigne.

L'influence de l'Union sur les évolutions turques sera d'autant plus forte que la Turquie n'a pas encore rejoint l'Union. L'Union doit donc en profiter pour continuer à rapprocher les institutions et la société turques de l'Europe ; un processus qui sera long et dont le succès n'est pas garanti, car changer les lois n'a nulle part suffi à changer la société. Elle doit éviter de sacrifier le respect des libertés démocratiques en Turquie sur l'autel des avantages économiques ou stratégiques attendus de l'entrée de ce pays dans l'Union, une tentation très européenne ; elle doit sortir de l'impasse dans laquelle elle s'est piégée avec ces négociations d'adhésion et mettre un terme à cette fuite en avant.

Jean-Pierre Dubois

❖ La mémoire de l'Europe

◆ Hommage à Emile Noël



Emile Noël

Notre ancien collègue du Secrétariat Général de la Commission, Giuseppe Ciavarini Azzi, a pris l'initiative d'organiser une séance académique d'hommage à Emile Noël le 31 janvier 2007, dixième anniversaire de sa mort. La séance s'est tenue à l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles devant un public essentiellement composé d'anciens de la Commission ayant connu Noël de près ou de loin. Madame Catherine Day, secrétaire général actuel, a honoré de sa présence cette manifestation. Elle a expliqué tout ce que la Commission devait à ce personnage exceptionnel qui, préférant travailler dans l'ombre plutôt que sous les feux de la rampe, détenait dans son institution un pouvoir dont peu d'autres personnes de la maison pouvaient se prévaloir. Elle-même dans son travail quotidien a pu constater la force et la pertinence des procédures initiées par Emile Noël telles que la réunion des chefs de cabinet tous les lundis ou les réunions avec les directeurs généraux les jeudis. Il était la mémoire vivante de l'Institution et en assurait la continuité indispensable à travers les changements de présidents et de commissaires.

Madame Noël-Bauer, sa fille, a charmé l'assistance en donnant avec talent un aperçu de l'enfance et de la jeunesse de son père que la plupart des participants ignorait. Né en 1922 en Turquie d'un père belge et d'une mère française, il arriva à l'âge de 3 ans en France et passa son enfance dans une maison au bord de la mer dans la région de Marseille. Petit sauvageon, selon sa fille, courant pieds nus dans la campagne, éduqué par ses parents, il ne connut l'école qu'à l'âge de 9 ans. Il collectionna à l'école les prix d'excellence et fut reçu aux concours de l'Ecole Normale Supérieure (section sciences) et de l'Ecole Polytechnique. Il choisit l'Ecole Normale mais dut arrêter ses études sous l'occupation allemande pour éviter le Service du Travail Obligatoire, se cacher, entrer dans la résistance active et participer à la Libération de Paris. Membre du parti socialiste français (SFIO), il devint chef de cabinet du premier ministre Guy Mollet et s'initia à l'exercice du pouvoir durant les périodes difficiles du début de la guerre d'Algérie et de l'expédition de Suez. Entré au Conseil de l'Europe en 1949, proche de Jean Monnet, il participa activement à la rédaction des Traités de Rome en 1956 et 1957 et devint le premier secrétaire exécutif de la Commission de la CEE en mars 1958, puis en 1967, le secrétaire général de la Commission Européenne jusqu'en 1987. D'autres intervenants ont évoqué l'intérêt qu'il a toujours montré pour les jeunes et sa volonté de créer des liens forts avec le monde universitaire et d'ouvrir celui des Institutions européennes à la recherche académique. Tous ont rendu hommage à la rigueur, la persévérance et la modestie de ce travailleur infatigable ainsi qu'à son dévouement total à l'idéal européen.

P. Loir et D.Guggenbühl



◆ « La Commission européenne 1952 – 1972. Histoire et mémoires d'une institution »

Auteur : Consortium universitaire d'historiens sous la direction du prof. Michel Dumoulin, Université catholique de Louvain, Louvain la Neuve.

Editeur : Commission européenne, Bruxelles.

Publié par l'OPOCE, Luxembourg, mars 2007, 656 pages

L'ouvrage sur la mémoire historique de la Commission européenne entrepris en 2003, à partir de 120 interviews d'acteurs et témoins de l'époque, réalisés par un consortium d'historiens, est sorti des presses de l'OPOCE, juste à temps pour être remis aux chefs d'état à Berlin le 25 mars dernier par le président José Manuel Barroso.

L'exercice n'était ni facile ni gagné d'avance. C'est cependant, avec succès nous semble-t-il, qu'il débouche aujourd'hui sur la première histoire interne de notre Commission, écrite à la fois par les anciens, les acteurs de l'époque, et les historiens.

La méthode était une gageure : les historiens voulant à tout moment trouver des confirmations dans les textes de ce que les acteurs leur confiaient avec conviction. Les allées et venues entre les uns et les autres témoignent de la complexité de ce qu'il faut appeler : la vérité historique.

L'ouvrage, se présente comme une histoire en 24 chapitres des grandes percées d'un nouvel acteur politique, dont le mandat de défenseur de l'intérêt européen allait contribuer à la modernisation de la plupart de nos politiques à l'étroit dans le champ national. Il s'agit moins de conquête de pouvoirs que d'exercice de pouvoirs nouveaux susceptibles d'enclencher les décisions communautaires. Et la part des hommes au sein de la jeune administration européenne apparaît ici avec force.

Ce livre devrait encourager nombre d'entre nous à réagir et à se porter volontaires pour continuer l'exercice. *L'AIACE ne pourrait-elle contribuer à écrire plus avant cette histoire interne de la Commission en invitant les anciens, qui ont quelque chose à dire et à transmettre, à déposer des témoignages que les historiens pourront ensuite exploiter ?*

Deux éditions sont disponibles. Une édition de "prestige", avec reliure de luxe pour les besoins officiels, en trois versions linguistiques, français, allemand et anglais, et mise en vente au prix de 70 euros. Et une édition brochée, dans les cinq versions linguistiques - français, allemand, anglais, italien et néerlandais - mise en vente au prix de 30 euros.

Les deux éditions de l'ouvrage sont vendues en librairie. Elles peuvent également être commandées auprès des Bureaux de vente de l'OPOCE dans les différents pays, (dont la liste figure sur le site de l'OPOCE: http://publications.europa.eu/opoce/others/agents/index_fr.htm).

La Commission, en prenant l'initiative de lancer ce vaste projet sur le vécu des premières années de son histoire, a laissé aux auteurs scientifiques une entière liberté d'analyse et d'expression, dans le total respect de l'indépendance académique. Puissent les anciens contribuer à confirmer la justesse des interprétations des historiens !

Jacqueline Lastenouse



◆ Hommage aux pères de l'Europe



Joseph Bech avec K. Adenauer et R. Schuman

A un moment où nous allons célébrer le 50^e anniversaire de la signature des Traités de Rome, il n'est pas inutile de se rappeler que d'autres avaient rendu hommage aux pères de l'Europe bien avant nous.

Ainsi en février 1993, Sibylle Schavoir, membre à l'époque de la rédaction de la "Gazette du Personnel du Conseil des Ministres", avait-elle publié un article intitulé "Hommage aux pères de l'Europe". Il reste étonnamment d'actualité, comme si nous y étions !

Retour en arrière sur une exposition qui nous concerne ...

La construction européenne est aujourd'hui critiquée, mise en cause presque tous les jours. Alors que plusieurs pays attendent de pouvoir y participer un jour. C'est pourquoi l'initiative du bourgmestre de Charleroi de créer au musée Jules Destrée de sa ville cette exposition sur les **Pères de l'Europe**, et qui fera un jour le tour de l'Europe, est la bienvenue.

Cette exposition rend hommage aux grands hommes politiques qu'étaient Robert Schuman, Konrad Adenauer, Paul-Henri Spaak, Alcide de Gasperi, Joseph Luns et son confrère moins connu Johann Beyen, ainsi que Joseph Bech. Sans oublier Jean Monnet, qui était ni chef de gouvernement, ni des affaires étrangères, mais dont l'activité étonnante traça le chemin à suivre.

Dans cette exposition, chaque salle est consacrée à une personnalité. On y trouve des documents d'époque montrant combien ils s'estimaient les uns les autres et comment ils se battaient ensemble ou seuls pour réaliser concrètement ce qu'ils avaient en tête. On peut y voir aussi des souvenirs de leur vie privée et de leurs passe-temps favoris comme les boules de boccia que l'octogénaire Adenauer aimait lancer pendant ses vacances en Italie. Bech aimait se promener dans les marchés aux puces et brocantes, incognito et mal habillé, afin que les prix ne grimpent pas à son arrivée. Monnet, originaire de Cognac, s'y connaissait comme peu d'autres dans presque tous les nectars de France. Spaak n'avait pas de dada, si ce n'est sa rhétorique. Il connaissait l'art d'atteindre par les paroles non seulement la raison mais aussi le cœur de ses interlocuteurs. Dans son premier discours devant le parlement belge, où sa mère avait pris place, il adressa la parole aux députés en ces termes : "*Mesdames, Messieurs, ... maman!*" Et toute l'assemblée d'applaudir. Alcide de Gasperi avait une facilité d'écriture et un faible pour le journalisme qui lui vint à point dans la réalisation de ses idées politiques. Chez Luns, c'était l'humour que tous les correspondants internationaux connaissaient très bien. Lorsque l'un d'eux voulut savoir pourquoi la petite Hollande devait avoir deux ministres des affaires étrangères, il répondit sans hésiter : "*Parce que la Hollande est tellement petite, l'étranger est trop grand pour être manié tout seul*".

Ces grands hommes, deux Français, un Allemand, un Belge, un Italien, un Luxembourgeois et deux Hollandais, étaient encore sous l'influence de cette apocalypse que furent les trente années



entre le coup de feu de Sarajevo et l'explosion des bombes atomiques de Nagasaki et Hiroshima. Ils avaient tous vécu ces années abominables, le régime de Staline et celui d'Hitler et de son holocauste, vu des villes entières dévastées par les bombardements nocturnes, connu des crises économiques, des millions de chômeurs dont les familles avaient faim et les innombrables hécatombes d'hommes, de femmes et d'enfants.

Ces hommes qui étaient presque tous des amis, qui provenaient de régions frontalières et qui voulaient en finir, étaient tous des acteurs dans la politique de leur pays et de l'Europe.

.....

C'était un rêve qu'avait défini le grand Français Aristide Briand, ami de l'Allemand Gustav Stresemann, dans une conférence à Genève : *"Finissons-en avec ces guerres, ces solutions brutales de nos différends ..., plus de fusils, plus de mitrailleuses, plus de canons. Ouvrons la voie à la réconciliation, à l'arbitrage et à la paix!"* Et d'ajouter aux milliers d'applaudissements frénétiques dans la salle : *"Fini la guerre, fini, fini, fini!"*

.....

Mais il était encore trop tôt Il fallut que les cavaliers de l'apocalypse reprennent une deuxième fois leur course enragée à travers les plaines de l'Europe pour que ce rêve Briand-Stresemann se réalise. Et que le fameux sociologue français, Raymond Aron, puisse constater après la signature du traité CECA : *"Le conflit de la France et de l'Europe appartient à l'époque des états nationalistes et cette époque est révolue."*

A cela correspond une petite phrase de Paul-Henri Spaak qui devrait inspirer nos hommes politiques actuels (et leurs électeurs) quand ils essaient par Maastricht ou d'autres arrangements, de continuer la construction de l'Europe : *"J'ai vécu la vie de pas mal d'organisations internationales ... je me suis toujours aperçu que ce système de l'unanimité, qu'il soit système de veto ou qu'il porte un autre nom, était un système qui condamne les organisations à être inefficaces".*

Les événements de l'actualité ne peuvent que confirmer ce principe de base formulé il y a une quarantaine d'années. En effet, comment l'Europe veut-elle se développer et agir si, quand un seul membre dit non, elle ne peut rien faire

Sibylle Schavoir
Février 1993

◆ Adieu JECL !

J'ai eu un pincement au cœur quand, peu avant Noël 2006, je suis passé avenue de la Joyeuse Entrée.

Juste avant le début de l'année où l'on va célébrer les 50 ans des Traités de Rome, on avait commencé la démolition de l'immeuble qui a été le premier siège de la Commission Européenne ou, pour être plus précis, de celle qui était à l'époque la Commission de la Communauté Economique Européenne, couramment appelée le «Marché Commun».

Le huitième étage était déjà éventré, et j'ai pu entrevoir l'espace où, vers la Mosquée, se trouvait la salle de réunion du collège, avec une terrasse à côté, tandis que de l'autre côté, vers la rue de la Loi, il y avait, quand je suis arrivé à Bruxelles en 1966, le bureau du Président Hallstein. C'était dans cette salle que j'ai eu l'occasion de faire la connaissance d'Emile Noël, le Secrétaire



Général qui, pendant des décennies, a le plus marqué la vie de la Commission et de son administration. Il avait un petit bureau, côté cour.

Le hasard des déménagements a voulu que, par la suite, ces bureaux aient perdu un peu de leur prestige initial, et qu'ils soient occupés par le service - moins noble - dans lequel je travaillais à l'époque, qui était la «Division Recrutements et Carrières de la DG IX», selon la terminologie en usage à l'époque.

J'avais fêté mes dix ans de service avec un drink pour toute la «Division» sur ce qui avait été la terrasse du Président Hallstein !

L'avenue de la Joyeuse Entrée (qui était l'adresse officielle de la Commission) était aussi un symbole : son nom évoquait l'entrée des Rois dans la ville de Bruxelles, mais aussi l'entrée des Etats Fondateurs dans la Communauté Européenne que nous étions en train de construire avec beaucoup d'enthousiasme, de rêves et peut-être d'illusions.

Et tout cela allait être détruit : est-ce un autre symbole ? J'espère que non. J'espère que les jeunes qui ont pris notre place poursuivront notre chemin, même s'ils empruntent des voies différentes, que le siège de la Commission, récemment rénové, sera aussi en mesure de renouveler les enthousiasmes d'antan et que les cérémonies de célébration des 50 ans des Traités ne seront pas seulement des commémorations du passé mais aussi une occasion de relance et d'espoir.

Je ne voulais pas que cet immeuble de l'avenue de la Joyeuse Entrée disparaisse sans un mot de reconnaissance de la part de tous ceux qui y ont vécu et travaillé, car lui aussi fait un peu partie de notre Histoire.

Giangaleazzo Cairoli

◆ Les coulisses de l'espoir ou les coulisses de l'exploit ?

Luxembourg, juin 1956. On reconnaît sur la photo

Gauche : Heinrich von Brentano

Milieu : Konrad Adenauer

Droite : Walter Hallstein

Entre Adenauer et Hallstein : Christian Calmes

Le plus grand derrière : Ernst Albrecht

Derrière à gauche avec lunettes : Albert Breuer

Objet de la réunion: entretiens à propos de la Sarre



A l'heure de la commémoration du 50^e anniversaire de la signature des Traités de Rome, pénétrons quelques instants dans les coulisses de l'espoir avec Albert Breuer qui était ce jour-là, le 25 mars 1957, dans la fameuse salle du Campidoglio, que d'aucuns allaient transformer sans le savoir en coulisses de l'exploit.

L'espoir, c'était bien sûr de voir ces traités CEE et CECA porter leurs fruits pour que l'Europe ne se bataille plus. Mais faire en sorte que les textes des traités soient prêts ce jour-là relevait aussi de l'exploit, car on n'était pas encore à l'ère du traitement de texte mais des stencils pleins d'encre et peu agréables à manipuler.



Albert Breuer dit de lui-même qu'il est un homme heureux et il est certain qu'il l'était déjà à Rome. On le voit ici à Luxembourg sur une photo plutôt intime, il est encore jeune homme, 27 ans en 1956 et se tient debout à gauche. Sur la photo, on reconnaît Konrad Adenauer², chancelier fédéral d'Allemagne, le président de la 1^{ère} Commission européenne, Walter Hallstein³, Christian Calmes, Secrétaire général du Conseil des Ministres⁴, Ernst Albrecht, Chef de cabinet du Commissaire Hans von der Groeben en 1958⁵.

Notre ancien porte lunettes et observe la scène calmement. Ce jeune homme est fonctionnaire depuis février 1953 au Conseil des Ministres de la CECA à Luxembourg.

Le jour J, il a été détaché en mission à Rome pour organiser et préparer la partie technique de cette importante cérémonie de signature des traités. Il est fort probable qu'il est aujourd'hui un des rares survivants luxembourgeois présents à cet événement historique.

Un fâcheux contretemps allait perturber le déroulement normal de la reproduction des documents des traités. L'Imprimerie nationale à Paris n'avait pas pu respecter le délai de livraison des textes. Il fut alors décidé de faire appel à une équipe de techniciens de ronéotypie venue à Luxembourg et sur pied de guerre, toutes les machines et tout le matériel nécessaire, papier, encre, stencils, etc. avaient été prévus. Mais un grain de sable allait bloquer les rouages. Les femmes de ménage du Campidoglio, dans leur ardeur zélée et leur ignorance des procédés de reproduction, trouvaient que les feuilles étaient noircies et sales. Et n'écoulant que leur bon sens de nettoyeuses, elles jetèrent les documents déjà imprimés à la poubelle.

Comment contrer ce mauvais coup du sort ? Tous ces beaux documents avaient été jetés dans les décharges de Rome, et il était humainement impossible de partir à la recherche de ces précieux documents dans des centaines de tonnes de "rifiuti". Le travail de plusieurs semaines se trouvait anéanti. Finalement, des équipes complètes de dactylos venant de Luxembourg rejoignirent Rome. Les premières pages ont alors pu sortir mais il fallait les assembler. Des étudiants commis pour faire des dossiers individuels ont mélangé les paquets de documents, alors que de nombreux tréteaux avaient été trouvés pour placer tout ce beau et précieux papier et l'assembler. Il ne restait plus qu'à passer une commande rapide à une petite imprimerie romaine pour éviter le pire.

Finalement, il a fallu trouver un stratagème. Les Ministres se sont vu présenter pour signature des textes incomplets, seules les deux pages qu'ils devaient signer étaient imprimées, la première avec le titre, la dernière avec la formule d'usage⁶. Entre les deux, rien que des feuilles blanches, ceux qui savent et présentent les textes pour signature les maintiennent très fermement. L'honneur était sauf et la cérémonie sauvée⁷ !

Texte réalisé par J.-B. Quicheron suite à un entretien avec Albert Breuer

² Konrad Adenauer (5 janvier 1876 - 19 avril 1967)

³ Walter Hallstein (17 novembre 1901 – 29 mars 1982)

⁴ Christian Calmes (11 juillet 1913 - 5 juillet 1995)

⁵ Ernst Albrecht (29 juin 1930 -)


⁶ *"En foi de quoi les plénipotentiaires soussignés ont apposé leur signature au bas de la présente Convention. Fait à Rome le vingt-cinq mars mil neuf cent cinquante-sept."*

⁷ Vous trouverez sur le site de l'ENA (European Navigator), déjà cité dans l'Ecrin n° 37 page 19, <http://www.ena.lu> une petite vidéo "les coulisses de la signature" dans laquelle plusieurs personnes témoignent de cet événement: Albert Breuer, Pierre Pescatore, Hubert Ehring et André Dubois.



❖ Le saviez-vous ?

- ◆ *Comment rester actif en aidant et conseillant ceux qui en ont vraiment besoin?*

Belgian Senior Consultants	
-----------------------------------	--

NOUS

Belgian Senior Consultants est une ASBL existant depuis 1985. Elle regroupe de très nombreux membres ayant terminé leur vie professionnelle et venant d'horizons très divers. En effet, parmi eux nous retrouvons des directeurs généraux, des directeurs marketing, des directeurs du personnel, des licenciés en sciences économiques, des informaticiens, des juristes, des experts immobiliers, des spécialistes en métaux non ferreux, des experts comptables et fiscaux .. bref une très vaste panoplie de talents variés et compétents. Désirant rester actifs en mettant leurs connaissances et expériences au service de personnes physiques ou morales ayant besoin de conseils appropriés, ils sont à votre disposition pour vous assister et vous guider dans la recherche de solutions à vos problèmes.

VOUS

Vous avez besoin d'un conseil, d'un avis car dans votre entreprise, votre asbl ou en temps que particulier, vous avez un problème qui vous dépasse. Notre but est d'aider et de conseiller les jeunes entreprises, les ASBL, le secteur non-marchand ainsi que les personnes privées ne pouvant faire appel à la consultance classique par faute de moyens financiers appropriés.

Créer son entreprise ou son ASBL nécessite une bonne idée, un bon plan financier et commercial mais aussi beaucoup de démarches tant administratives que financières. Mais la développer et la rendre performante dans son marché n'est pas toujours aisé car aujourd'hui tout évolue très – trop – vite.

COMMENT

Nous pouvons vous aider et vous guider, consultez-nous! C'est sans engagement !

En effet, dès votre appel, un de nos consultants viendra vous rencontrer gratuitement afin de bien comprendre votre problème et de vérifier que nous pourrions y répondre rapidement et efficacement. Si c'est le cas et que vous désirez continuer, nous définirons ensemble et en toute discrétion la mission à effectuer ainsi que le montant modique de nos prestations qui doit simplement servir à couvrir les frais du consultant tels que déplacement et téléphone ainsi que ceux de l'asbl.

N'hésitez pas, rejoignez-nous ou faites appel à nous !

Notre site internet : www.bscrw.be
M. Georges Proumens, tél. 010 41 42 90



CELEX, EUR-LEX sed lex !



Hélène Bernet

Sur notre bonne terre, il y a des pionniers qui ont l'avantage – mais au début c'est plutôt un inconvénient – d'être visionnaire, de concevoir des choses à très long terme, de rêver de systèmes qui vont réaliser des miracles, par exemple d'envisager l'inenvisageable de la communication électronique à un moment où elle en est encore à ses balbutiements.

CELEX, la base du droit communautaire, fait partie de ces projets fous, dont certains ont osé rêver, je pense ici à Madame Hélène Bernet, membre de notre association. Heureusement qu'ils ou elles ne savaient pas à quel point leur chemin serait semé d'embûches, sinon ils auraient été refroidis, pas bloqués car ces gens-là poursuivent leur idée jusqu'à sa réalisation complète, quels que soient les obstacles.

CELEX (Communitatis Europae Lex) fut créé à la fin des années 1960 au sein du service juridique de la Commission. Vu la croissance continue des textes juridiques communautaires et la difficulté de tout maîtriser, l'idée de les rassembler en un seul corpus est né en interne et dès le début des années 70, une base juridique communautaire interne vit le jour. Il faut bien se rappeler qu'à l'époque l'informatique était lourde, qu'on était loin des interfaces conviviales d'aujourd'hui. En revanche, elle était très puissante.

CELEX était une base pour spécialistes permettant la comparaison, l'extraction de données, l'association entre divers documents. C'était un outil extraordinaire pour mettre en perspective les divers actes législatifs. Il fut mis à la disposition du grand public le 1^{er} juillet 1981 mais alors avec abonnement. Puis, progressivement, grâce à l'informatique personnelle et à Internet, il fut mis gratuitement à la disposition du monde entier.

C'est un outil remarquable pour les chercheurs, ceux qui doivent appliquer le droit communautaire et tous ceux qui veulent tout simplement se tenir au courant. En tant qu'Information Officer (dans différentes DG), j'ai pu suivre avec fascination l'évolution de ce merveilleux outil et mon admiration est grande pour les pionniers qui, contre vents et marées, ont poursuivi l'œuvre jusqu'au bout.

Voyons un peu le détail⁸

De 1963 à 1967, une scoute du droit, Hélène Bernet, eut l'idée de collecter des fiches dans une boîte à chaussures. Juriste au service juridique de la Commission depuis 1959, Hélène Bernet fut attirée en 1963 par un article dans le Monde où l'on parlait du nouveau métier de "chercheur

⁸ Pour ceux d'entre vous qui veulent en savoir plus que ce petit article, la lecture de la brochure gratuite éditée par l'Office des publications et intitulée "25 années de droit européen en ligne" est un complément indispensable tant ce document regorge d'information. Publication en 2006, ISBN 92-78-40428-4. Vous le trouverez sur internet et pourrez le télécharger en français-anglais aux adresses (documents en deux parties) suivantes :

http://bookshop.europa.eu/eubookshop/FileCache/PUBPDF/OA76061362AC/OA76061362AC_001.pdf
http://bookshop.europa.eu/eubookshop/FileCache/PUBPDF/OA76061362AC/OA76061362AC_002.pdf



d'information". Un mémoire d'un juge américain sur les théories à la base de l'informatique juridique aux Etats-Unis captiva son attention. Elle se concentra alors, pour pouvoir mettre à l'avenir en pratique ses idées, sur l'algèbre de Boole, les machines logiques et la programmation (c'est dire à quoi la curiosité – bien placée – peut mener !).

A l'époque le droit communautaire était encore un grand inconnu. Il n'était pas facile aux spécialistes – qu'ils soient internes aux institutions européennes ou externes – de trouver ou de retrouver les textes. En 1965, elle a commencé à créer des prototypes sur fiches à perforations marginales en prenant pour domaine le droit de la concurrence.

En 1967, année de fusion des exécutifs communautaires, elle présente un projet à son directeur général Michel Gaudet, qui l'envoie à l'Université de Michigan pour un séjour d'études dans le cadre d'un programme d'échanges. En relation avec deux professeurs américains de droit, elle apprend plein de choses et fut affectée à son retour à la création du système et ce à temps plein assistée d'une "demi-secrétaire".

Deux ans plus tard, en 1969, tout le droit en vigueur était en machine. En 1972, les choses progressent par un grand bond en avant, le prototype du répertoire, édition zéro, est imprimé puis la première console fut livrée permettant d'interroger de Bruxelles l'ordinateur central sis à Luxembourg en mode dialogué ou question-réponse. L'avenir de l'interrogation décentralisée se profilait.

Les embûches ne manquaient pas. Au sein du service juridique, le scepticisme était de rigueur, les programmeurs ne couraient pas les rues, l'informatique à l'époque c'était encore la mécanographie, l'enquête de besoins ne pouvait pas fournir de résultats probants car comment se prononcer sur quelque chose qu'il était difficile d'imaginer sur un long laps de temps et le droit communautaire était déjà fort complexe. Malgré tous ces handicaps, l'œuvre progressait.

Créer un réseau de coopération ne fut pas une mince affaire. Les directions générales se sont mis progressivement au travail en prenant en charge toute l'analyse, les autres institutions finirent par suivre et CELEX devint alors un système interinstitutionnel.

La Commission fut associée aux travaux du groupe 'informatique juridique' de l'Europe des 21 Etats membres qui composaient alors le Conseil de l'Europe. Puis CELEX s'ouvrit à l'extérieur via EURONET⁹ (précurseur d'Internet), il allait devenir un service public gratuit.

A un moment où le poids informatique du système grandissait, la direction générale du personnel et de l'administration a pris en charge la gestion du système. Ce ne fut pas une période calme mais elle consolidait l'acquis.

Enfin, lorsque l'Office des publications (OPOCE) se chargea de CELEX en 1991 grâce à un budget reconductible, l'institutionnalisation de CELEX était garantie. CELEX fut doté d'une interface graphique moderne de communication, EUR-Lex était né.

Ce fut une initiative individuelle mais relayée par de nombreuses personnes. Le nombre de personnes connues ayant contribué à cette aventure dépasse la quarantaine. Quant aux

⁹ Ancien réseau à commutation logique utilisé par la CEE pour l'échange de données scientifiques. C'était un réseau privé X 25 semblable à celui appelé TRANSPAC, utilisé entre banques de données scientifiques.



contributions anonymes, occasionnelles ou indirectes, elles ne se comptent pas tant elles sont nombreuses.

Hélène Bernet est une personne à l'énergie inépuisable. Elle aide actuellement les gens à mieux supporter leur environnement technique et chimique, y compris la bureautique. Il faut dire qu'elle était retournée tout récemment à l'université de Nanterre et a obtenu son diplôme universitaire en "santé publique et environnement". Félicitations à la jeune diplômée ! Ah, ces seniors qui restent des juniors, c'est merveilleux ! Mais comme elle le dit elle-même, elle a découvert en s'inscrivant à l'université que l'on ne peut cumuler les réductions junior et les réductions senior.

Dans son cas, c'est normal, il n'y pas de réduction pour une magnification bien méritée !

Jean-Bernard Quicheron

❖ Infos pratiques

- ◆ C'est fait, l'AIACE est désormais accessible depuis le 27 janvier 2007 sur la Toile à la nouvelle adresse <http://www.aiace-europa.eu/aiace-be.html>
Oubliez donc l'ancienne adresse : www.aiace.com. Notre webmestre, Michel Tamigniaux, vous explique sur le site http://www.aiace-europa.eu/index_EXCOM.html les raisons de cette modification.

J.-B. Quicheron

● Projet de maison de repos

L'ancien projet "Glacière" situé sur la commune d'Auderghem reprend vie sous la dénomination "Green Square" dont la promotion est assurée par la société Vizzion. Celle-ci a introduit la demande de permis d'urbanisme auprès de la commune et de la Région Bruxelles-Capitale. Elle espère être en possession des différentes autorisations nécessaires d'ici quelques mois. L'ensemble comprendra un appart-hôtel, trois blocs résidentiels avec services et sera composé de 140 appartements ainsi que d'un bloc médicalisé (MRS) de 76 unités. Il y aura deux salles de restaurant et les résidents auront accès aux facilités de l'appart-hôtel (centre de fitness, piscine). Les finitions seront de qualité et les prix de vente seront conformes aux conditions du marché. La Section Belgique a l'intention de lancer un nouveau questionnaire auprès de ses affiliés dès que le promoteur aura obtenu les autorisations requises.

D.G.



◆ **Carte d'accès aux immeubles**

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Le Président international
089-06

Bruxelles le 21 décembre 2006

Lettre aux Collège des Chefs d'administration

Objet : carte d'accès aux immeubles

A l'attention de Monsieur R. Grass, Président du Collège des Chefs d'administration

Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration de l'AIACE Internationale s'est réuni les 13 et 14 novembre 2006 et a, à nouveau, débattu des problèmes que rencontrent les anciens fonctionnaires pour l'accès aux immeubles, que ce soit à la Commission ou auprès des autres Institutions.

Pour rappel, le Commission a, depuis 2004, limité l'accès libre des pensionnés à certains services, self-services et cafétérias repris sur une liste d'immeubles arrêtée par le Bureau de sécurité. Pour les autres immeubles, la procédure "visiteur" est d'application.

De plus, alors que la Commission délivre un laissez-passer à tous les pensionnés (à l'exception des dé gagés des autres Institutions), les autres Institutions (excepté le CESE et le Comité des Régions) octroient également un titre d'accès à leurs pensionnés leur permettant de se rendre dans leur Institution d'origine.

Toutefois, à Bruxelles, ces divers titres d'accès ne font pas l'objet d'une reconnaissance réciproque entre Institutions alors qu'à Luxembourg les anciens fonctionnaires peuvent accéder aux différents immeubles de toutes les Institutions avec le laissez-passer de leur Institution d'origine.

Un projet de procédure commune instaurant une carte unique d'ancien fonctionnaire des Institutions européennes avait été soumis, le 21 juin 2005 par la Commission aux autres Institutions. Il n'y a jusqu'à présent pas eu de suite à ce projet

Dans ces conditions l'on peut se poser la question s'il ne serait pas plus aisé de faire reconnaître le laissez-passer pensionné délivré par la Commission par les services de sécurité de toutes les Institutions quant à l'accès aux immeubles, en laissant bien entendu la liberté à chaque Institution d'en définir les services accessibles, à l'instar de la Commission.

D'avance je vous remercie de bien vouloir soumettre ce problème aux Chefs d' Administration.

Ludwig Schubert
Président international

M. Roger GRASS
Président du Collège des Chefs d'Administration
Cour de Justice européenne
Bâtiment Thomas More 1270
L - 2925 Luxembourg.



Beste lezers,

Onderaan vindt U de Nederlandse versie van de Franse tekst van Regina Thill over onze ziekenkas, gepubliceerd in Ecrin nummer 37.

◆ **Goed nieuws van de ziekenkas**

Regina Thill, van de afdeling Luxemburg, die de IVOEG bij het Beheerscomité van de Ziekenkas vertegenwoordigt, heeft de Vereniging de resultaten van de werkzaamheden van dit Comité medegedeeld met betrekking tot de definitieve vormgeving van de "Algemene Uitvoeringsbepalingen" als gevolg van de nieuwe regelgeving van de Ziekteverzekering. Deze nieuwe uitvoeringsbepalingen, die voor de aangeslotenen een zeer interessante vooruitgang betekenen, kunnen pas in werking treden als de Commissie ze heeft goedgekeurd, wat wel binnenkort zal gebeuren.

In afwachting hiervan kan de Ecrin U hieronder alvast een idee geven van de belangrijkste wijzigingen en verbeteringen.

100% terugbetaling in geval van ernstige ziekte:

De maxima voor deze vergoedingen zijn afgeschaft. Voortaan zullen de meeste kosten die een rechtstreeks gevolg zijn van een ernstige ziekte voor 100% worden vergoed, wat het bedrag ook moge zijn.

De terugbetaalbare maxima, die sinds 1991 niet meer werden aangepast, zijn voor de meeste verrichtingen verhoogd, te beginnen met de raadpleging en bezoek van een arts.

Ziekenhuisopname:

Opname voor revalidatie of functionele reëducatie na ziekte of een invaliderende heelkundige ingreep zal ten laste genomen worden, evenals palliatieve verzorging. Terugbetaling van de kosten voortvloeiend uit de keuze van kamer zal gebeuren rekening houdend met de prijs van de goedkoopste individuele kamer van het ziekenhuis; de maxima voor de verschillende soorten heelkundige ingrepen zijn opgetrokken volgens meer gedetailleerde ernstigheidscriteria.

Tandbehandelingen en -prothesen:

Er worden nieuwe behandelingen vergoed zoals: occlusodontie, implantaten met een maximum van 8 per begunstigde. Het maximum voor terugbetaling van tandprothesen worden verhoogd.

"Preventieve mond- en tandverzorging" (röntgenfoto's, behandelingen, chirurgie) wordt apart terugbetaald voor 80% met een maximum van 750 € per kalenderjaar. Er is een voorstel om de maximumvergoeding voor orthodontie van 3000 € naar 4000 € op te trekken.

Verskillende behandelingen:

Er is een verhoging van de maxima in zicht voor verscheidene behandelingen. De voorafgaande goedkeuring wordt afgeschaft voor bepaalde behandelingen, zoals fysiotherapie, acupunctuur, chiropraxie, osteopathie, enz.

Zij blijft gehandhaafd voor andere behandelingen zoals lymfedrainage, orthoptie, laser en schokgolven in de reumatologie, hyperbare caisson, epilering, enz. Een maximaantal per kalenderjaar geldt voor de meeste behandelingen.

Verstrekkings in verband met hulpbehoefendheid:

Dit is een apart nieuw hoofdstuk, dat de terugbetaling omvat van verblijfkosten (korte, middellange of lange duur) en van verzorging in een gespecialiseerde instelling evenals thuiszorg (ziekenoppas).

Hierin vindt men zowel psychiatrische- en revalidatieinstellingen (behalve ziekenhuisopname) en verzorgingstehuizen, met name voor hulpbehoevende ouderen. Voor deze laatsten wordt vergoeding van



de verzorging ("nursing" in het algemeen) voorzien volgens hun graad van afhankelijkheid die bepaald wordt op grond van een vragenlijst in te vullen door de behandelende geneesheer en die voor advies aan de raadgevende arts van het bevoegde afwikkelingskantoor moet worden voorgelegd.

In een verzorgingstehuis worden de verblijfkosten met een maximum van 36€ per dag vergoed en de verpleegkosten voor 85% (of 100% in geval van ernstige ziekte). De opname en de duur van het verblijf in deze gespecialiseerde instellingen zijn onderworpen aan een voorafgaande goedkeuring.

Geneesmiddelen:

De vergoeding wordt uitgebreid tot een bepaald gamma van deels allopathische, deels homeopathische middelen, evenals die welke voorgeschreven worden door personen, die geen arts zijn, maar hun beroep mogen uitoefenen volgens de ter zake geldende nationale wetgeving, zoals "Heilpraktiker", vroedvrouwen, tandartsen.

Twee niet uitputtende lijsten zullen worden opgesteld, de ene voor terugbetaalbare geneesmiddelen, de andere voor niet terugbetaalbare; een voorafgaande goedkeuring is nodig als een middel op geen der beide lijsten voorkomt.

Diagnosemiddelen:

Ook hiervoor zullen twee lijsten met verstrekkingen (analyses en andere diagnosemiddelen) worden opgesteld: in aanmerking komend voor vergoeding of niet.

Kuren:

Er wordt een onderscheid gemaakt tussen herstelkuren, waarvoor de terugbetalingsvoorwaarden praktisch ongewijzigd blijven en verblijf in een badplaats, waarvoor de nieuwe voorwaarden onder andere voorzien dat:

de verblijfkosten niet meer vergoed worden,

- het aantal tot 5 beperkt wordt voor het hele leven voor specifieke genoemde pathologieën;
- de kosten van medisch toezicht en behandelingen (minimum 2 per dag) voor 80% vergoed worden met een globaal maximum van 64 € per dag.

Prothesen, orthopedische apparaten en ander medisch materiaal: onder andere:

- Brillen: de maximumvergoeding wordt aanzienlijk verhoogd met slechts één termijn van 2 jaar voor de vervanging van glazen en montuur.

- Hoorapparaten: de maximumvergoeding gaat van 923,40 € naar 1.500 € per oor.

- Orthopedische apparaten: voorafgaande goedkeuring is nodig voor apparaten van meer dan 2000 € en waarvoor een maximum bestaat, evenals voor het huren van een apparaat voor 3 maanden of meer.

- Rolstoel: voor een met de hand bediende rolstoel wordt ten hoogste 650€ vergoed, maar reparatiekosten worden terugbetaald.

Vervoerkosten: naar de instelling of de zorgverlener die de pathologie adequaat kan behandelen worden vastgesteld op 0,22 € per km met de aanpassingen volgens de prijs per km van de Commissie.

Preventief medisch onderzoek bij de door het GSZV erkende centra wordt rechtstreeks voor 100% betaald door het Afwikkelingskantoor Brussel.

Dit geldt ook voor onderzoek toegestaan bij andere instellingen indien er in de nabijheid geen enkel erkend centrum is.



Contribution des lecteurs

➤ Remerciements, Tour et Taxis et Accès aux bâtiments

Merci à toute l'équipe pour la rédaction du dernier numéro de l'Ecrin. Je le lis toujours avec beaucoup de plaisir.

Merci aussi à mon cher collègue et ami Giangaleazzo Cairoli qui a pris la peine de nous conter l'histoire de la famille Tour & Taxis. Nous avons en fait un système européen de services postaux. C'est le chancelier Bismarck qui, en arrivant au pouvoir, a estimé que le service des postes devait appartenir à l'Etat et qui a exproprié la famille "Thurm und Taxis" avec une compensation financière qui en a fait une des familles les plus riches d'Europe à l'époque.

J'ai beaucoup de sympathie pour les doléances de notre collègue Neil Turns qui s'est vu refuser l'entrée du restaurant situé auprès de la DG Agriculture. La même mésaventure m'est arrivée et mon laissez-passer semblait dérouter le cerbère de service. Par bonheur, j'avais gardé dans mon agenda une copie de la liste des restaurants et bâtiments ouverts aux anciens et je l'ai immédiatement exhibée en prenant un air offensé devant ce malheureux à qui j'ai vertement reproché de ne pas mieux connaître les consignes. Ce petit papier a eu l'effet d'un Sésame... Je suggère donc que l'AIACE publie de nouveau la liste de ces bâtiments sous un format qui permette de le glisser sans prendre trop de place et sans oublier la mention qui indique que l'accès des anciens munis de leur laissez-passer est autorisé. Les gardes qui assurent la sécurité des bâtiments sont parfois des intérimaires qui n'ont pas toujours bien assimilé les procédures et il convient sans doute d'en tenir compte.

Bien cordialement.

Michel AUDOUX

➤ A propos de l'article paru dans l'Ecrin n° 37, page 13 intitulé "Des citoyens prennent position sur le siège du Parlement européen"

Cher Président et ami,

Un ami commun me fait parvenir un extrait du dernier numéro de l'Ecrin avec le texte, repris du site internet (par qui, pourquoi ?) "des citoyens prennent position sur le siège du Parlement européen". Permits-moi de réagir à la publication par votre Bulletin de liaison de ce communiqué en faveur du siège unique à Bruxelles.

Il me semble inutile de revenir sur l'organisation même de cette pétition dont, hélas le manque de transparence et de rigueur a déjà été largement souligné. Ce qui est bien dommage, car c'était une superbe idée d'être les premiers à impliquer les citoyens de l'Union européenne dans le débat sur les questions européennes, par le recours à l'article 47 de la Constitution.

Seulement, et l'UEF le sait très bien, le problème du siège est d'abord politique, voire politicien. L'aborder sous cet angle sert surtout à ceux qui dénoncent l'Europe en bloc.

Néanmoins, reprenons l'argument du coût.



Le déménagement mensuel à Strasbourg des élus, des fonctionnaires et de leur matériel, plus les bâtiments, coûterait 200 millions d'euros par an au contribuable. Ce chiffre censé frapper les imaginations, ne semble nullement en rapport avec le budget de l'institution. Il "suffit" de se rendre sur le site du P.E. pour glaner une moisson de chiffres. Le budget du PE s'élève à environ 1,3 milliard d'euros en 2006, dont 44 % soit 572 millions d'euros sont affectés au frais de personnel ainsi que 273 millions d'euros pour les frais des députés et la rémunération de leurs assistants.

Les immeubles dans les **trois lieux de travail (Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg)** - avec les représentations dans les 27 Etats de l'UE - représentent encore 263 millions d'euros. S'ajoutent les dépenses consacrées à l'information, l'informatique et les télécommunications, ainsi que les activités des groupes politiques. Dans aucune de ces rubriques, la part du coût strasbourgeois ne peut atteindre les 200 millions d'euros et certainement pas dans l'enveloppe des 263 millions consacrés aux lieux de travail !!

A ce stade rappelons que les députés ne se déplacent pas de Bruxelles à Strasbourg. Ils viennent à Bruxelles ou à Strasbourg de leur pays. En réalité, les élus ne sont guère plus souvent à Bruxelles (54 journées de commissions, plus 7 journées de "sessions additionnelles" coïncidant souvent avec le calendrier des commissions) qu'à Strasbourg (48 journées de plénière, théoriquement 60).

C'est à l'UEF maintenant de respecter les citoyens européens (y compris les lecteurs de l'Ecrin) et de nourrir le débat sur les questions européennes, en donnant clairement et les sources de ce chiffre mystérieux (est-ce le PE par sa commission du budget ou la commission du contrôle budgétaire ou mieux encore la cour des comptes européennes ?) et, dans le cadre du budget de l'institution, les divers postes qui le composent.

Bien amicalement

R. Muller (AIACE France)

PM : le budget du PE est une composante du Budget général de l'UE, dont il représente environ 1% soit un cinquième du total des dépenses administratives de toutes les institutions de l'U.E.

➤ *A propos de l'article paru dans l'Ecrin n° 35, page 20-21 intitulé "Les cultures transgéniques ont-elles un avenir en Europe ?"*

Monsieur F. Van Hoeck nous fait savoir qu'il mentionnait dans l'Ecrin n° 36 (courrier des lecteurs) une étude préparée par le CAPAS, comité des sciences appliquées de l'Académie Royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique. Le rapport a été publié, vous pouvez le lire dans son intégralité sur le site internet du CAPAS, à savoir: <http://www.kbr.be/~capas/Rapports/OGM.pdf>

"Les conclusions tirées de cette étude sont les suivantes :

- *chez les plantes comme chez les animaux et les microbes, la transgénèse constitue un outil incomparable et indispensable pour la recherche fondamentale et la compréhension du vivant ;*



- *les plantes transgéniques offrent des perspectives intéressantes pour la production d'aliments pour l'homme et les animaux d'élevage, de fibres, de médicaments, de substances chimiques, de bio-carburants ; une grande partie de leur développement se passe actuellement hors d'Europe ;*
- *il n'y a pas, jusqu'à présent, d'indication d'effets nocifs pour la santé humaine des plantes transgéniques commercialisées ;*
- *les effets négatifs potentiels sur l'environnement doivent être pris en compte, d'une part par la poursuite d'une expérimentation appropriée et, de l'autre, par l'adoption de pratiques culturales adéquates ;*
- *les préoccupations des adversaires des plantes transgéniques doivent être rencontrées, en fournissant au public des explications équilibrées, objectives et honnêtes et, peut-être, en élargissant le processus de prise de décision et en augmentant la transparence ;*
- *un développement raisonné de l'agriculture transgénique, cas par cas, est recommandé ;*
- *les initiatives belges de R&D dans le domaine des plantes transgéniques doivent être encouragées et soutenues adéquatement par les pouvoirs publics".*

➤ *A propos de l'accès aux bâtiments*

Le Président Guggenbühl a reçu une lettre de Madame Rosa L. De Keyzer de Bruxelles (15.01.2007), en voici des extraits :

Monsieur le Président,

Je reçois ce jour votre bulletin n° 37 l'Ecrin dans lequel une lettre de Mr. Neil Turns a attiré mon attention.

En effet, l'AIACE a certes fait tout ce qu'elle pouvait pour nous permettre de fréquenter les restaurants Charlemagne, Berlaymont et autres et je vous en remercie.

Toutefois, mon mari et moi sommes dans l'obligation de prendre la voiture, de parquer (pas toujours aisé) de prendre le métro de la station Demey jusqu'à Schuman avec tous les inconvénients d'un tel déplacement. Pour ce qui me concerne, je suis de santé fragile..... mon domicile se situe à 5 minutes de Beaulieu en voiture et me permettrait de m'y rendre d'une manière aisée, confortable et surtout sans fatigue.

Ma question est donc la suivante : ne pourrait-on pas faire appel à une personne (assistante sociale par ex.) pour nous laisser entrer à midi ? ...

Merci de défendre tous ceux qui sont victimes d'une discrimination due à l'âge et à leur état de santé ...

Formule de politesse.

Le Président y a répondu comme suit : (extraits)

Chère Madame De Keyzer,

J'ai bien reçu et lu attentivement votre lettre du 15 janvier dans laquelle vous déplorez n'avoir pas accès au restaurant du Beaulieu.



Dans ses contacts avec la Commission, l'AIACE, soit par son président international, soit par moi-même, a toujours défendu les droits des anciens à un accès libre à tous les restaurants et cafétérias de la Commission et nous avons obtenu quelques résultats à cet égard. Malheureusement, la Commission continue à appliquer une politique sélective dont il est parfois difficile de comprendre la motivation.

Pas plus tard que le 25 janvier dernier, le président international, M. Ludwig Schubert, en a une nouvelle fois parlé à M. Claude Chêne, directeur général du Personnel et de l'Administratton. Celui-ci a montré, semble-t-il, une certaine ouverture et mon espoir est que l'on débouche sur une solution conforme à nos souhaits et donc aux vôtres. En tout cas, nous continuerons à œuvrer dans le sens que vous souhaitez.

.....

Formule de politesse

❖ Rions un peu

Fumer ou travailler ?



**Il se peut effectivement que fumer tue mais les non-fumeurs
sont tous en train de se tuer au travail à l'intérieur !**



Mensch, ärgere Dich nicht !

Im Briefkasten unseres ehemaligen Kollegen Karl T. liegt neben der Tageszeitung und dem letzten *Ecrin* ein weiteres Kuvert der Kommission. Was ist denn das schon wieder, fragt Karl. Wann hört dieser Papierkrieg endlich auf ? Er öffnet den Umschlag : ach, schon wieder eine Aufforderung, sich zur ärztlichen Untersuchung im Medicis zu begeben ! Dabei war ich doch erst vor etwa einem Jahr da ! Von wegen, meint seine Frau Doris : ich habe mir das genau notiert, zwei Jahre ist es her !

Es bleibt ihm nichts anderes übrig : los zum Medicis, und nüchtern, bitteschön ! Am besten nimmst Du den Bus, sagt Doris. Er mag das nicht, da wird man immer so geschüttelt. Zwanzig Minuten dauert die Suche nach einem Parkplatz und Karl meldet sich ganz schön erregt beim Empfang im Medicis. Nervöse Besucher gehören zum Alltag der Empfangsdame, sie spricht, wenn auch nicht perfekt, mehrere Sprachen. « Womit kann ich Sie dienen, Monsieur ? », sagt sie auf deutsch. Na ja, sie ist guten Willens.

Karl wird gewogen und gemessen, das gehört eben dazu. 1 Meter 72 lautet das Urteil. Kann nicht sein, meint Karl, messen Sie bitte noch einmal. Einszweiundsiebzig. Das stimmt nicht, auf meinem Pass steht : 1,75. Er reicht nach seiner Jacke und hält der Schwester seinen Pass unter die Nase : also bitte ! Die haben eben falsch gemessen, meint die Schwester, für mich sind Sie 1,72 und keinen Zentimeter mehr.

Das ist ein Skandal, ich bleibe keine Sekunde länger hier, sagt Karl, holt seine Sachen im Umkleideraum und verschwindet. Und gefrühstückt hat er immer noch nicht. Das ging aber schnell heute, sagt Doris. Meinste ! Die geben mir nur 1,72, kannst Du Dir das vorstellen ? Kann ich mir sehr wohl, meint Doris. Früher warst Du einige Zentimeter grösser als ich und konntest auf mich herabschauen, jetzt scheinen wir gleich gross zu sein, oder nicht ? Wir können das gleich nachprüfen. Du bist eben etwas eingeschrumpft, mein Karlchen, ist das so schlimm ?

Und jetzt brauchen wir einen neuen Termin beim Medicis.

Daniel Guggenbühl



Association Internationale des Anciens
des Communautés Européennes

AIACE Section Belgique

*Composition du Conseil d'administration
de l'AIACE*

-
Section Belgique



Conseil d'administration

Président	Daniel Guggenbühl	
Vice-présidents	Margarethe Braune	Informatique
	Thérèse Detiffe	Culture et loisirs
Secrétaire	Yvette Demory	Culture et loisirs
Trésorier	Gilbert Lybaert	Finances, gestion des effectifs
Membres	Ian Collisson	Évaluation des maisons de repos
	Evelyne Delauche	Affaires juridiques
	Jeannine Franchomme-Saut	Projet de maison de repos
	Hans Scheuer	
	Ludwig Schubert	
Membres suppléants	Giangaleazzo Cairoli	Correspondant Assurances
	Philippe Loir	Affaires sociales
	Jean-Bernard Quicheron	Communication (Écrin)

Représentants au conseil d'administration international

Titulaires	Daniel Guggenbühl
	Thérèse Detiffe
Suppléants	Hans Scheuer
	Philippe Loir

Présence au secrétariat (de 9h30 à 12h30)

Tous les matins	Isabelle Maes
Lundi matin	Thérèse Detiffe
	Marie Thérèse Colette (permanence)
	Gilbert Lybaert
Mardi matin	Jeannine Devos (permanence)
	Yvette Demory
Mercredi matin	Thérèse Detiffe
	Elisabeth Haelterman (permanence)
	Gilbert Lybaert
Jeudi matin	Yvette Demory
	Maria Teresa Petrillo (permanence)
Vendredi matin	Betty Muller (permanence)
	Yolande Simeone (permanence)

Le Président est présent lundi et jeudi matin

Visitez notre site web: <http://www.aiace-europa.eu/aiace-be.html>